

BUHFEITHSETEISIS



du comité d'Ile de France de la Fédération Française de Natation

JEUDI 19 JANVIER 2017 - N° 3242

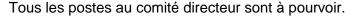


L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE du comité d'Île de France de Natation se tiendra le

SAMEDI 25 FEVRIER 2017

à la D.R.J.S.C.S. d'Ile de France située 6/8 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

APPEL A CANDIDATURE



Les statuts stipulent que le comité directeur doit être composé de 32 membres dont un médecin. Parmi ces 32 membres, 13 postes sont réservés à la représentation féminine, 13 postes sont réservés à la représentation masculine, les 6 postes restants seront attribués indifféremment à une femme ou à un homme suivant leur nombre de voix.



Matmut

Les postulants doivent faire acte de candidature avant le vendredi 10 février 2017 à 16 heures - soit par lettre recommandée (cachet de la poste faisant foi)

- soit en déposant leur candidature au siège du comité (un accusé de réception leur sera remis)

Ils devront être régulièrement licenciés avant cette date.

Ces candidatures doivent être faites sur papier libre, avec :

- Nom et prénom
- Adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Numéro de licence complet saison 2016-2017
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation aspirations















Vous pouvez désormais retrouver les activités de votre comité régional sur sa page Facebook à l'adresse suivante :

https://www.facebook.com/iledefranceNatation/

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel.: 01 40 31 19 20 - Fax: 01 40 31 07 25

http://www.cif-natation.fr - email : cif@cif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N' de déclaration d'existence : 117 522 584 75

LA LABELLISATION (saison 2016/2017)

Point sur les dossiers déposés pour la saison 2016/2017

Le nouveau système mis en place par la fédération pour le dépôt en ligne des dossiers de demande de labellisation a porté ses fruits.

64 dossiers ont été déposés par les clubs franciliens et sont en cours d'examen par la commission de labellisation.

Les dossiers complets conformes aux règles de la labellisation seront présentés au bureau élargi du 17 janvier 2017 pour approbation. Pour les autres dossiers qui nécessitent soit la visite du cadre technique dans les clubs (label formateur) soit des renseignements complémentaires de la part des clubs, ils seront présentés au bureau pour décision, au plus tard pour le 15 février 2017.

Vous trouverez ci-dessous le détail des demandes postées sur ExtraNat.

Lak	el ANIMATIO	ON	Label DEVELO	DDEMENT	Lah	el FORMATE	HIR	la.	bel NATION	\I	Lahel	INTERNATIO	NAI
Lai	Dossiers non finalisés	Dossiers finalisés déposés	Dossiers non finalisés	Dossiers finalisés déposés	Lab	Dossiers non finalisés	Dossiers finalisés déposés	La	Dossiers non finalisés	Dossiers finalisés déposés	Laber	Dossiers non finalisés	Dossier finalisé déposé
ENF	2	20	1	19	Nat. Course	1	9	Nat. Course	0	5	Nat. Course	0	0
EVEIL	0	4			WP	0	0	WP	0	0	WP	0	0
NFBE	1	3			Nat. Synchro	1	1	Nat. Synchro	0	0	Nat. Synchro	0	0
NFS	0	0			Plongeon	0	0	Plongeon	0	0	Plongeon	0	0
NGN	0	0											
Savoir Nager	0	3											
Total	3	30	1	19		2	10		0	5		0	0
irand total	6	dossiers en cou	ırs dont	3	Labels ANIMA	ATION et	3	Labels sporti	fs				
	64	dossiers dépos	és dont	30	Labels ANIMA	ATION et	34	Labels sportifs					
ela représente	35 clubs franciliens qui ont validé au moins 1 dossier de demande de labellisation, 6 clubs n'ont pas finalisés leur demande.												

A noter que 5 clubs franciliens ont présenté une demande pour l'obtention du label 'National – Natation course'.

- L'ES.MASSY NATATION
- Le CLUB DES NAGEIRS DE PARIS (CNP)
- Le RACING CLUB DE FRANCE
- La SOCIETE NATATION VERSAILLES
- Le C.N.O. ST GERMAIN LE PECQ

Ces demandes qui ont reçu l'avis favorable du comité régional seront examinées par la commission fédérale le 23 janvier 2017.

Le Président : Patrick FADET

BUREAU ELARGI du mardi 17 janvier

Présents Raymonde DEMARLE, Noëlle HAMON et Aline MICHELET

Jean-Jacques BEURRIER, Sébastien DUFRAIGNE, Patrick FRADET et Sylvain SERVARI

Assiste Dominique BASSET (CTS)

Excusée Evelyne CIRIEGI

Jean Jacques BEURRIER ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Dominique BASSET, nouvellement missionné en tant que DTR (directeur technique régional).

Jean Jacques BEURRIER se réjouit d'une certaine stabilisation des cadres techniques avec, en plus, les arrivées de Pierre ANDRACA et Robin PLA.

Coté salariés, Fanny FRANCEZ est maintenant en CDI depuis le 10 janvier et sera responsable du développement du comité régional et en priorité des parties non compétitives.

I. DRJSCS : La matinale des Présidents de ligue

Jean Jacques BEURRIER s'est rendu samedi 14 janvier à la DRJSCS où différents sujets ont été abordés : l'antidopage, la professionnalisation, le sport-santé, la correction des inégalités à la pratique sportive, l'accès au haut niveau et l'héritage Paris 2024 (projet européen sur l'olympisme, natation santé et le J'apprends à nager), ainsi que le PSTC (Projets Sportifs Territoriaux Concertés) et le lancement de la campagne CNDS

II. Assemblée générale élective du comité des Hauts de Seine (CD 92)

Patrick FRADET a représenté le comité régional lors de l'assemblée générale du CD92 qui s'est déroulée samedi 14 janvier à Rueil Malmaison. Le comité régional adresse ses félicitations pour la bonne tenue de cette assemblée et la bienveillante gestion financière de ce département.

Cette assemblée a montré les difficultés croissantes de trouver des bassins pour les compétitions et a fait apparaître des négligences de la part d'une minorité de clubs dans le dépôt des engagements en ligne et l'accompagnement des nageurs lors de compétitions.

Cette assemblée générale a permis également d'évoquer des sujets importants tels que la licence individuelle, le 100% licence, et la labellisation.

Le comité régional adresse ses félicitations à Anne BROSSOIS, réélue Présidente du CD 92 pour cette nouvelle olympiade.

III. Tarifs des engagements N2

Suite à une erreur sur nos règlements, les engagements pour les N2 seront facturés 9 euros (et non 10 euros comme indiqué). En effet, notre objectif a toujours été de rester au tarif fédéral.

Nous vous prions de nous excuser pour cette négligence.

IV. Pôle Sport (Raymonde DEMARLE)

1. Collectif « Gavroche francilien »

Le 1^{er} regroupement qui s'est tenu à l'INSEP le samedi 14 janvier 2017 de 8h15 à 18h30 a réuni 39 jeunes dont 12 filles et 27 garçons accompagnés de 13 entraîneurs. Ont participé à cette première action, 4 cadres techniques ainsi que plusieurs élus d'Île de France.

8h15 à 9h00 Accueil des participants et présentation du collectif.

Puis les jeunes sont répartis en deux groupes pour la matinée :

9h00 à 10h30 Entraînement par groupe de spécialité

10h45 à 12h15 Technique de récupération (intervention d'Anaël AUBRY)

Après un repas pris en commun au self de l'INSEP, les jeunes ont tourné sur plusieurs ateliers entre 14h00 et 17h00 :

- Epreuve max en petits groupes durant laquelle les nageurs et les entraîneurs ont pu bénéficier des nouvelles technologies d'analyse de nage.
- Aborder une compétition internationale, une intervention de Pierre ANDRACA qui s'est faite en deux groupes. Les nageurs ayant déjà été sélectionnés en équipes de France Jeunes (COMEN, GYMNASIADES et CEJ) ont fait part de leur expérience.
- Entretien par petits groupes : Comment voulez-vous construire ce collectif ?

Plusieurs questions ont guidé la réflexion des jeunes du type :

Comment êtes-vous arrivés dans ce collectif?

Que veut dire « Gavroche 2024 » selon vous ?

Comment souhaitez-vous identifier votre collectif francilien? Nom, slogan, mascotte, logo, blason, etc.

Quelles actions aimeriez-vous faire ensemble?

De 17h15 à 18h30 : Réflexions autour du collectif.

Réunion d'échanges entre les entraîneurs et les cadres techniques en charge du projet.

2. Les documents demandés aux commissions sportives

a) Préparation de l'AG du 25 février 2017

Raymonde DEMARLE a transmis au bureau, avec copie à Caroline, tous les rapports sportifs de chaque commission après avoir procédé à quelques ajustements le cas échéant. Un grand merci à chacun pour l'effort consenti afin de remettre l'ensemble des documents avant les congés de fin d'année.

b) Fiches CNDS 2017

Sachant que la date limite fixée est au 10 février 2017, les commissions Natation et Water-polo m'ont déjà transmis leurs fiches qui sont transmises dès maintenant à la secrétaire générale. Je ne doute nullement que les autres commissions y travaillent activement.

3. Les meetings labellisés «Régional »

La date limite fixée par la commission natation étant le 31 décembre 2016, trois meetings ont été insérés à la liste parue au bulletin du 5 janvier 2017.

4. Points à aborder lors de la commission sportive fédérale du 20 janvier 2017

Les Championnats N2 (Q1)

Outre le fait que suite à un refus de la municipalité, la seule piscine prévue a dû être remplacée par Georges VALLEREY (bassin 50m sans bassin de récupération), les difficultés rencontrées ont résulté également d'une certaine liberté accordée par le règlement fédéral aux Interrégions (mode de qualification) ce qui engendre des disparités importantes au sein du territoire national en termes de participation et d'organisation.

Le Natathlon Avenirs

Là encore, la fédération se voulait incitative en confiant l'organisation aux départements avec des impératifs quant aux cinq épreuves différentes selon les années de naissance et aux trois plots situés dans une période déterminée. Malgré la correction apportée à une coquille du règlement fédéral au « chapitre participation » dans les premiers bulletins de la saison, des interrogations persisteraient si l'on en croit les mails adressés à Nicolas.

Les réponses à ces questions seront apportées après la réunion de la commission fédérale le 20 janvier.

V. Pôle Communication et développement (Patrick FRADET)

La période de dépôt des demandes de labellisation pour la saison 2016/2017 vient de se terminer.

Le bilan des dossiers déposés est présenté au bureau élargi.

A noter que sur 63 clubs répertoriés 100% licences, seulement 35 clubs ont déposé une demande de labellisation, ce qui donne à la commission un nouveau challenge à relever pour améliorer ce résultat et essayer de convaincre plus de clubs à opter pour la labellisation.

Le président de la commission présente les dossiers complets, examinés par la commission pour décision. 28/64 dossiers sont présentés, 16 dossiers Animation et 12 Développement.

	Clubs	Label convoité		Clubs	Label convoité
1	ETAMPES NATATION	Animation ENF	15	NAUTIC CLUB RAMBOUILLET	Animation ENF
2	E. S. MASSY NATATION	Animation ENF	16	NAUTIC CLUB RAMBOUILLET	Développement
3	UNION SPORTIVE GRIGNY	Développement	17	C S N GUYANCOURT	Animation ENF
4	UNION SPORTIVE GRIGNY	Animation ENF	18	C S N GUYANCOURT	Développement
5	C N ST MICHEL SUR ORGE	Animation ENF	19	AS.OMNI TRAPPISTE NATA	Animation ENF
6	C N ST MICHEL SUR ORGE	Développement	20	AS.OMNI TRAPPISTE NATA	Développement
7	U.S.CONFLANS	Développement	21	ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE	Animation ENF
8	STE NATATION VERSAILLES	Animation ENF	22	ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE	Développement
9	STE NATATION VERSAILLES	Animation - J'apprends à Nager	23	STADE DE VANVES	Animation ENF
10	CERCLE NAUTIQUE DE POISSY	Animation ENF	24	NYMPHEAS DE LA MALMAISON	Développement
11	CERCLE NAUTIQUE DE POISSY	Développement	25	COLOMBES NATATION	Développement
12	CERCLE NAGEURS ANDRESY	Animation ENF	26	CERCL.NAGEURS VAL MAUBUEE	Animation ENF
13	CERCLE NAGEURS ANDRESY	Animation Eveil	27	CERCL.NAGEURS VAL MAUBUEE	Développement
14	CERCLE NAGEURS ANDRESY	Animation Nager Forme Bien Etre	28	PROVINS NATATION	Développement

Le bureau élargi entérine l'avis de la commission et adresse ses félicitations aux clubs pour l'obtention de ces labels.

VI. Pôle Formation (Noëlle HAMON)

Le 31 décembre 2016 a vu la fin de la possibilité pour les titulaires de diplômes d'état de déposer une demande d'équivalence avec les Brevets Fédéraux.

Seules désormais seront possibles des dispenses d'une partie de la formation selon le profil du stagiaire qui devra dans tous les cas s'inscrire à la formation souhaitée et se présenter à la certification.

En 2017 l'ERFAN propose une dernière formation d'équivalence de 2 jours ainsi qu'une formation BF4 CIAA en partenariat avec l'INFAN pour 25 stagiaires pour tous les dossiers parvenus complets à l'ERFAN au 31/12/2016.

La formation Assistant Club proposée avec le CD 78 a dû être annulée faute de candidats

La formation Assistant club proposée avec le CD 75 est maintenue avec 4 candidats.

Les membres du Bureau élargi présents en réunion proposent aux membres du comité directeur qui le souhaitent de bénéficier de cette formation les 5/02, 12/03 et 19/03/2017 dans la limite des 11 places disponibles. Un mail leur sera envoyé à ce sujet.

VII. Tour de Table

Dominique BASSET nous explique son rôle de DTR tel qu'il a été défini par le DTN ; il assure le rôle de coordinateur ainsi que 11 missions listées.

Vendredi 27 janvier, il a organisé une réunion avec les cadres techniques pour répartir les missions ainsi qu'un moment d'échanges avec les salariés pour optimiser le fonctionnement.

Concernant le haut niveau, le projet est bien avancé, reste à prendre les décisions.

Il souhaite aussi rencontrer les acteurs du plongeon pour comprendre les lacunes et le manque d'entraîneurs sur le terrain.

Le bureau élargi se termine par un moment convivial cher aux élus : la galette!

Le Président : Jean Jacques BEURRIER

Prochain Bureau Elargi : le mardi 28 mars à 18h30 Prochain Comité Directeur : le mardi 14 février à 19h

La Secrétaire Générale : Aline MICHELET

COMMISSION NATATION COURSE du mardi 17 JANVIER

Présents Mmes CHARLOPIN, DEMARLE et CAUDRILLIER

MM. ANDRACA, MOMMAILLE et PLA

Excusées Mmes ANDRACA et GABRIEL

I. Bilan sur le regroupement INSEP

Dans le but de montrer l'intérêt du regroupement, les cadres techniques vont engager plus de communication et de collaboration avec les entraineurs.

L'attente du comité est de créer une valeur ajoutée pour les clubs.

Les cadres techniques se proposent de faire un suivi annuel des nageurs du collectif :

- En se déplaçant dans les clubs ; un échéancier sera mis en place et un courrier sera envoyé par le président de la commission aux présidents des clubs afin de les aviser de la venue du cadre technique.
- Suivre les nageurs sur certaines compétitions, notamment lors des Q2. Lors des N1, ils pourront voir les nageurs du collectif qui y seront.
- Créer des fichiers individuels à partager par le biais de Dropbox, auxquels les entraineurs auront accès.
- Il pourra ainsi y avoir un partage des difficultés et créer un climat de confiance et de collaboration.

L'attente des entraineurs sur les regroupements sont :

- Varier les thèmes des interventions
- Différents tests physiques
- Conseils sur la nutrition
- Optimisation des entrainements
- Témoignage de nageurs de haut niveau
- Témoignage d'entraineurs de haut niveau

La mise en place du projet du collectif pour la saison prochaine, débutera après les N1 grand bassin afin d'établir un calendrier pour début septembre.

Les nageurs ont été très contents qu'on leur demande leur avis sur le nom, le logo, le slogan du collectif.

Leurs attentes sont :

- Créer des liens avec des nageurs d'autres clubs
- Faire des stages et des compétitions au niveau international
- Faire un stage de reprise pour avoir un esprit de groupe
- Ils sont prêts à s'entrainer avec d'autres entraineurs
- Une synthèse sera faite sur les entretiens qui ont eu lieu avec les différents groupes, avec les envies et les idées des nageurs.

II. Mise en relation des actions natation course et eau libre

En fonction du calendrier et en fonction des objectifs, elles seront ensemble ou séparées.

Beaucoup de nageurs partants au stage demi-fond/fond/eau libre sont des nageurs de bassin et étaient présents à l'INSEP le 14/01/17.

Le stage de reprise, commun aux 2 disciplines, se fera le 1er week-end de septembre à Abbeville :

Etat avancement des actions sportives

- Le stage demi-fond/fond/eau libre se fera en Hongrie à Debrecen.

Magali MERINO et Fabienne CHARLOPIN seront les entraineurs

Jean Loup BOUCHARD sera le chef de délégation.

1 sortie culturelle est prévue sur une demi-journée.

Les nageurs mineurs devront avoir une carte d'identité ou un passeport, une autorisation de sortie de territoire et il faudra une photocopie des papiers d'identité des parents.

- Pour Amiens et Chartres tout est en place
- La commission statuera sur les critères de sélection pour les différentes actions et sur les lieux du meeting junior et du stage jeune, lors de la prochaine réunion de la commission le 31/01/17.
- Les ATD seront convoqués, par mail envoyé aux comités départementaux et aux présidents des commissions sportives, pour cette prochaine réunion : Parler du stage jeune

Travailler avec eux concernant les 11/13 ans filles et 12/14 ans garçons

Mise en place du collectif régional

Lors de cette réunion ces sujets seront vus en premier, ainsi les ATD pourront partir ensuite.

III. Clubs en amont du PES

Sur cette année, pour les clubs en amont du PES, la commission propose que les 3 clubs de label national : ES MASSY, CNO Saint Germain et CNP soient soutenus par le comité.

La saison prochaine, sera mis en place le PPF (Projet de Performance Fédérale).

IV. Point sur eau libre

Jeudi 11 janvier 2017 a eu lieu une réunion afin de présenter un projet à la réunion de la FFN eau libre le 15/01/17, sur l'étape de la Coupe de France de Jablines.

Pour la 3^{ème} fois consécutive la région a obtenu la finale de la Coupe de France. Nous sommes touchés de la confiance qui nous est donnée par la fédération pour cette finale. Elle aura lieu les 9 et 10 septembre 2017.

Nous avons apporté quelques modifications au programme de l'année dernière.

Afin d'augmenter l'accessibilité au grand public, nous avons inversé l'ordre des courses du samedi.

Le 2,5 km du dimanche sera ouvert aux licenciés de la FFTri, avec en plus de l'engagement une licence à la journée.

Pour rappel, la prochaine réunion de la commission sportive aura lieu le 31 janvier à 14h30

COMMISSION WATER POLO du lundi 16 janvier

Présents MM. VENEAU et GUERGUADJ

Excusé M.COCOUCH (CTSR)

I. Championnats Ile de France

- Merci aux clubs de reprogrammer rapidement les matchs reportés depuis le début de la saison et ce pour tous les championnats (jeunes et seniors).

- U15 honneur : modification de la phase finale.

Le Président : Gérard VENEAU

COMMISSION NATATION SYNCHONISEE

JOURNEES TECHNIQUES HIVER

Samedi 21 Janvier 2017 - Ouverture des portes : 14h30

CHALLENGE NEPHELIANE HIVER

Dimanche 22 Janvier 2017 – Ouverture des portes : 9h00

Centre Nautique Le Nautil : Route Départementale 21 77340 PONTAULT COMBAULT

I. Organisation des compétitions et nomination des Juges Arbitres

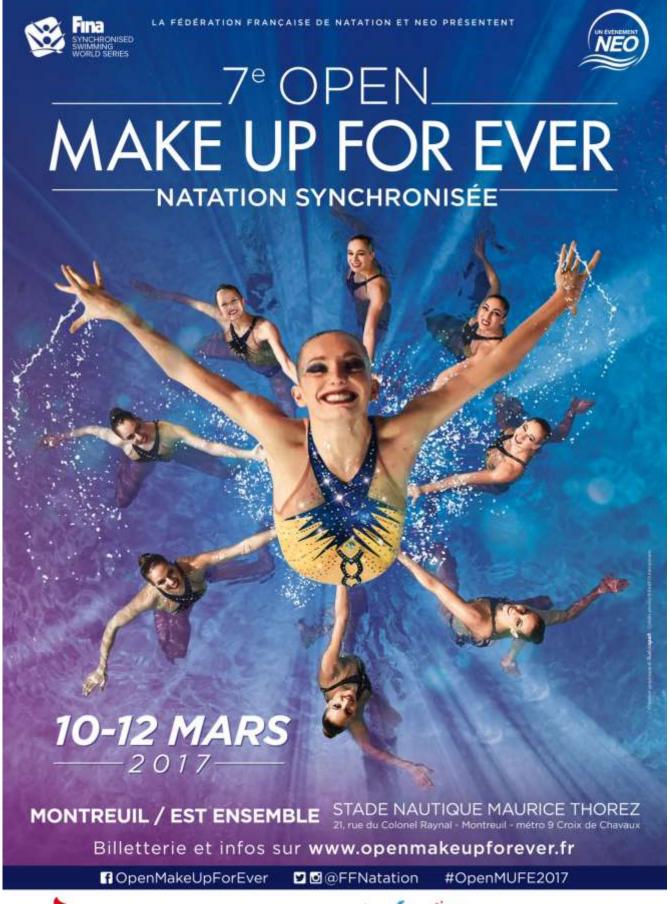
Les personnes qui ne seraient pas disponibles sur les compétitions, doivent le signaler assez rapidement.

DATE	COMPETTION	LIEU	JUGES ARBITRE		
21/01/2017	Journées Technique Hiver	Pontault	S LAGABBE/J PEREIRA		
22/01/2017	Challenge Néphéliane	Pontauit			
29/01/2017	Synchro'Nat	Massy	N LAVOUX/M ESTEVES		
04&05/03/2017 Tournoi De Printemps		Paris	S LAGABBE/L DOISNEAU/ M BONAVENTURE		
18&19/03/2017	N3 Juniors	Cergy	E LUCOT/MC MONGIAT		
26/03/2017	Synchro'Nat	Pontault	S LAGABBE/J PEREIRA		
29&30/04/2017	N3 Jeunes	Chelles & Pontault	M ESTEVES/MC MONGIAT		
13&14/05/2017	Régionaux Avenirs	Attention toujours pas de piscine urgent			
20&21/05/2017	Elim Challenge	Massy	M ESTEVES/C NOUGE		
03&04/06/2017	Synchro'Nat	Orsay & Corbeil	C JOURDREN/L DOISNEAU		
	N3 Avenirs & Seniors	Cergy	A GANDON/ MC MONGIAT		
17&18/06/2017	Challenge Néphéliane Eté	Corbeil	MC MONGIAT/N LAVOUX		
24 & 25/06/2017	Finale Challenge	Attention toujours pas de piscine urgent			

II. Examen Officiel A

Un examen est organisé par la FFN durant les Championnats de France Jeunes à Toulouse le jeudi 18 mai de 13h30 à 15h30 (piscine Léo Lagrange – Rue Riquet). <u>Date limite d'inscription : mardi 2 mai 2017</u>

La Présidente : Marie-Christine MONGIAT

















Le comité lle-de-France de Natation organise une réunion d'informations sur l'activité Nagez Forme Santé au siège du comité

LE LUNDI 30 JANVIER 2017 DE 14H A 17H

Si votre club est intéressé, merci de vous inscrire auprès de Fanny FRANCEZ: ff@cif-natation.fr

Plus d'informations au 06.32.53.91.79

La présence du Président du club ainsi que l'éducateur susceptible d'encadrer l'activité serait l'idéal.

Si vous souhaitez aborder des thèmes particuliers, vous pouvez les insérer dans votre mail d'inscription et nous essayerons d'y répondre le jour de la réunion.

PROGRAMME

14h - 14h15 : Accueil des participant-e-s

14h15 : Ouverture de la journée

Thérèse PHAN, référente régionale de l'activité Nagez Forme Santé et présidente du comité de Paris

14h30 : Présentation de l'activité Nagez Forme Santé

Latif DIOUANE, chargé de l'activité Nagez Forme Santé au service développement de la Fédération Française de Natation.

15h : Présentation de la certification fédérale Nagez Forme Santé, de la formation et de l'aide OPCA

Intervention de Catherine ARRIBE, responsable INFAN

15h30 : Préparer son activité Nagez Forme Santé : avant, pendant et après

Fanny FRANCEZ, agent de développement au Comité Ile-de-France de Natation et **Clémence MONNERY**, Cadre Technique Régional

16h15 : Témoignage d'un éducateur Nagez Forme Santé

16h45 : Echanges

17h : Fin de la réunion



La FFN et l'UNICEF France se mobilisent de nouveau pour la 10^{ème} édition de la Nuit de l'Eau le **samedi 18 mars 2017**.

Rejoignez ce projet humain et fédérateur!

Nous avons besoin de vous, de votre générosité et de votre solidarité pour que la Nuit de l'Eau batte tous les records de collecte et d'affluence.

Plus d'informations sur <u>www.lanuitdeleau.com</u>.

Vous trouverez le formulaire d'inscription ici :

http://satellite.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/4479.pdf à renvoyer à la FFN avant le 3 février.

Si vous êtes témoins d'infractions liées au dopage

... il vous est possible de contacter le Conseiller interrégional antidopage de votre région

Vous êtes pratiquants, éducateurs, dirigeants, bénévoles, parents, ...

Le non-signalement de faits liés au dopage peut être considéré, dans certaines circonstances et en fonction de votre rôle auprès des sportifs, comme une non-assistance à personne en péril (art. 223-6 du code pénal) et/ou peut être qualifié d'homicide ou blessure involontaire (art. 221-6 et 222-19 du code pénal).

Vous êtes fonctionnaires,

conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, vous devez aviser le Procureur de la République de tout délit relatif au dopage dont vous auriez connaissance dans le cadre de vos fonctions. Le Conseiller interrégional antidopage est là pour vous aider.

Cette plaquette vous informe sur le rôle et les missions :

de la Commission régionale de lutte contre le trafic de substances ou méthodes dopantes et du Conseiller interrégional antidopage (CIRAD).

La lutte contre le dopage constitue une priorité d'action gouvernementale. Si le dopage est traditionnellement associé au sport de haut-niveau, la réalité démontre que le monde amateur recourt également aux substances et procédés dopants. Outre les questions éthiques qu'il soulève dans le monde du sport, l'usage croissant de ces produits, dont la composition et les modes d'administration sont en perpétuelle évolution, s'accompagne d'importantes problèmatiques sanitaires et d'ordre public.

La Commission régionale de lutte contre le trafic de substances ou méthodes dopantes

La Commission, co-présidée par le Procureur général auprès de la Cour d'appel de Paris et le Directeur régional Jeunesse, Sport et Cohésion sociale d'Île-de-France, a été mise en place autour d'une coopération régionale inter-institutions. Elle a pour rôle de renforcer les échanges d'informations et de bonnes pratiques pour mieux prévenir ce phénomène et cibler les contrôles. Les informations portent notamment sur :

- le calendrier des compétitions ou manifestations sportives ;
- les statistiques de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD);
- des études quantitatives ou qualitatives et statistiques ;
- tout élément relatif aux circuits frauduleux (du mode d'acquisition au mode d'approvisionnement, aux moyens d'acheminement ou à la typologie des filières);
- des éléments d'identification et d'informations relatifs aux produits saisis et inscrits sur la liste des méthodes ou substances interdites :
- tout signalement lié à l'emploi de méthodes et substances interdites ;
- les décisions de sanctions disciplinaires ;
- le signalement de tout élément susceptible de donner lieu à une enquête administrative ou d'être porté à la connaissance du procureur de la République en application de l'article 40 du code de procédure pénale;
- toute information de nature à faciliter l'action des différents services concernés, dans le respect du secret de l'instruction.

Le Conseiller interrégional antidopage (CIRAD)

Le CIRAD (agent de la DRJSCS) anime cette Commission, il est également missionné par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) pour décliner sur le plan régional la stratégie de contrôle. Habilité et assermenté pour exercer des missions de police judiciaire, il a une connaissance approfondie du milieu sportif et des risques de dopage propres à chaque discipline.

Les agissements interdits faisant l'objet d'infractions pénales

Articles L.232-10, 25 et 26 du code du sport :

Il est interdit pour toute personne de :

- Prescrire, administrer, appliquer, céder ou offrir aux sportifs, sans raison médicale dûment justifiée, une ou plusieurs substances ou méthodes mentionnées à l'article L.232-9, ou de faciliter leur utilisation ou d'inciter à leur usage : passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.
- Produire, fabriquer, importer, exporter, transporter, détenir ou acquérir, aux fins d'usage par un sportif sans raison médicale dûment justifiée, une ou des substances ou méthodes figurant sur la liste mentionnée au dernier alinéa de l'article L. 232-9 : passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.
- S'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre : passible de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500 €.
- Falsifier, détruire ou dégrader tout élément relatif au contrôle, à l'échantillon ou à l'analyse : passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.
- Ne pas respecter les décisions d'interdiction prononcées en application des articles L.232-21 à L.232-23 (sanctions disciplinaires pour des faits de dopage) : passible de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500 €.

Il est interdit pour tout sportif de :

 Détenir, sans raison médicale dûment justifiée, une ou des substances ou méthodes interdites fixées par arrêté du ministre chargé des sports; passible d'un an d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende.

Les peines relatives aux 1°, 2° et 4° sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque les faits sont commis en bande organisée, au sens de l'article 132-71 du code pénal, ou lorsqu'ils sont commis à l'égard d'un mineur ou par une personne ayant autorité sur un ou des sportifs.



Direction régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'île-de-France 6/8 rue Eugène Oudiné - CS 81360 75634 PARIS CEDEX 13

Jean-Maurice DRADEM Conseiller interrégional antidopage

> Tél: 01 40 77 56 48 06 84 63 92 64

jm.dradem@afld.fr jean-maurice.dradem@drjscs.gouv.fr Liste des substances et méthodes dont la détention et l'usage par un sportif sans raison médicale dûment justifiée, sont interdits et susceptibles de sanctions disciplinaires (art. L232-9 du code du sport) ou pénales (art. L232-26 du code du sport) pour certaines d'entre elles :

- Stéroïdes, androgènes et autres anabolisants
- Hormones peptidiques et assimilées
- Béta-2-mimétiques
- Modulateurs hormonaux
- Agents masquants
- Stimulants
- Analgésiques centraux et narcotiques

- Cannabinoïdes
- Glucocorticoïdes
- Dopage sanguin
- Amélioration du transfert d'oxygène
- Manipulations physiques et chimiques
- Dopage génétique

Dans certains sports:

- Alcool
- Bétabloquants

Pour en savoir plus sur la liste détaillée de ces substances ou méthodes, consultez :

www.afld.fr

(Agence française de lutte contre le dopage)

www.wada-ama.org

(Agence mondiale antidopage)



Jean-Maurice DRADEM Conseiller interrégional antidopage

> Tél: 01 40 77 56 48 06 84 63 92 64

jm.dradem@afld.fr jean-maurice.dradem@drjscs.gouv.fr





Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale 6/8 rue Eugène Oudiné – CS 81360 – 75634 PARIS CEDEX 13

> Tél: 01 40 77 55 00 / DRJSCS75@drjscs.gouv.fr www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr



Impression SGA/SPAC/Pôle Graphique de Paris - Papier PEFC

ARENA: PARTENAIRE OFFICIEL DU COMITE



ARENA SHOP PARIS - 43 rue des Pirogues de Bercy - 75012 PARIS